



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.70

**OBJET : CULTURE - ORGANISATION DU CARNAVAL 2010 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -
VOTE D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE**

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER, M. Jules SUSINI à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Madame Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 01/02/10

RAPPORTEUR : Madame Patricia LARNAUDIE

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Victor TONIN, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : Développement Culturel et Artistique

OBJET : CULTURE - ORGANISATION DU CARNAVAL 2010 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - VOTE D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La dynamique de réforme du “ Carnaval ” d’Aix, mise en place depuis maintenant trois ans, se poursuit et traversera une nouvelle étape en 2010, autour d’une collaboration de plusieurs acteurs du Territoire, le Comité Officiel du Carnaval d’Aix, les centres sociaux et de proximité, Karwan, et de nombreux partenaires culturels.

Force est de constater que chaque année la participation du public est en augmentation ; le Carnaval, labellisé dans la saison Picasso en 2009, a mobilisé plus de 10.000 personnes au cœur de la cité.

La Ville a pour ambition de maintenir cet événement culturel populaire, souhaité et apprécié par les aixois et plus largement par les habitants du Pays d’Aix, en définissant chaque année un projet artistique fédérateur. Une culture populaire et exigeante, symbole de la démarche globale de notre ville, et qui caractérise le projet fondateur de la capitale culturelle de 2013, en constitue la base.

La collaboration dans l’année à venir entre le “ Carnaval ” et le Festival du 9^{ème} Art permet la participation de l’artiste bédéaste François BOUCQ afin de créer un univers fantastique particulier. François BOUCQ, auteur de nombreuses aventures à succès du 9^{ème} art, a par ailleurs participé ces dernières années au carnaval de Lille mais a été aussi un artiste associé à “ Lille, Capitale Culturelle ” en 2004.

La date du Carnaval est fixée au dimanche 25 avril 2010. Le Cours Mirabeau et la Rotonde demeurent les lieux de rassemblement de la déambulation.

Un autre élément souhaité par Madame le Maire dans le cadre de la réforme du Carnaval se concrétise cette année. En effet la dimension du territoire du Pays d’Aix sera présentée par la participation des villes de Vitrolles et Pertuis. Les structures relais, l’Ecole d’Art de Vitrolles et le Comité du Corso de Pertuis, réaliseront respectivement un char pour la déambulation dans la Ville Centre en avril prochain.

D'ici 2013, année de capitale culturelle, d'autres communes du Pays d'Aix seront invitées à participer à une déambulation " protéiforme ", à l'image des diversités qui font la richesse de notre territoire.

La ville d'Aix-en-Provence entend renouveler à l'occasion de cette nouvelle édition le partenariat avec les centres sociaux, les équipements de proximité et centres de loisirs des différents quartiers de la ville afin de mobiliser un large public autour d'un projet culturel fédérateur. Ce travail favorise ainsi la collaboration entre les services de la culture, de la jeunesse et de la politique de la ville.

Chaque structure sera amenée à travailler avec un intervenant artistique sur l'élaboration des costumes, d'accessoires, de maquillage, d'éléments constitutifs à la fabrication des chars.

La ville d'Aix-en-Provence s'appuiera de nouveau sur l'association " Karwan ", pôle de développement et de diffusion des arts de la rue et du cirque contemporain afin de mener à bien ce travail de synergie autour d'un projet culturel, associant de nombreuses structures du territoire aixois et désormais du Pays d'Aix.

Ainsi des intervenants artistiques tels que Bruno MONTLAHUC, plasticien, concepteur de chars et Patrick MURRU, styliste confirmé en étroite collaboration avec l'atelier d'insertion Jasmin, apporteront toutes leurs compétences au bon déroulement du Carnaval 2010

Ces propositions ont été validées le 12 janvier 2010.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir:

- **ACTER** le déroulement de la manifestation
- **ATTRIBUER** à l'association " Comité Officiel du Carnaval d'Aix " une subvention d'un montant de 20 000 euros qui sera versée à hauteur de 70% dès le vote de la présente délibération, et à hauteur de 30% après l'examen du compte rendu financier de l'opération.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée à hauteur de 20 000 € au chapitre 923 11 6574 1557 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ATTRIBUER** à l'association " Atelier Jasmin " une subvention d'un montant de 15 000 euros qui sera versée à hauteur de 70% dès le vote de la présente délibération, et à hauteur de 30% après l'examen du compte rendu financier de l'opération.
- **DIRE** que cette dépense à hauteur de 15 000 € sera imputée au chapitre 923 11 6574 1557 qui présente les disponibilités suffisantes
- **APPROUVER** le vote de l'unité fonctionnelle pour un montant de 68 400 euros, jointe au présent rapport.
- **AUTORISER** le lancement des procédures en découlant
- **DIRE** qu'au-delà de son aide, la Ville pourra ponctuellement apporter son soutien aux associations en matière de logistique, de communication, de médiation et de protocole

**2010.70 - CULTURE - ORGANISATION DU CARNAVAL 2010 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -
VOTE D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

UNITE FONCTIONNELLE

OBJET : ORGANISATION DU CARNAVAL en lien avec le Festival du 9^{ème} Art

Date ou période de la réalisation : journées du 24 et 25 avril 2010

NB :

- 1) Les fournitures seront achetées à compter du 27 février 2010
- 2) La représentation se déroulera sur la journée du 25 avril 2010

Désignation des dépenses	Montants € HT	Procédures d'achat
Fournitures		
Fournitures pour fêtes Maquillage	1 500 € HT	Marché à procédure adaptée par consultation écrite (petits lots) du fait d'un montant inférieur à 20 % du montant global considéré (article 27 du code des marchés publics)
Services		
Prestation technique	37 000 € HT	Marché à procédure adaptée entre 20 000 et 90 000 €HT
Prestation artistique	18 900 € HT	Marché à procédure adaptée Article 30 Niveau 1
Communication		
Impression	11 000 € HT	Marché impression en cours de procédure
Impression sérigraphique		Marché sérigraphie A9065
Conception graphique		Marché création graphique en cours de procédure
Montant global de l'unité fonctionnelle	68 400 € HT	

Les montants mentionnés sont donnés à titre estimatif. Dans la mesure où les seuils de procédure ne seraient pas modifiés, il n'y aura pas de fiche modificative de cette unité fonctionnelle.